

## POLITIQUE RELATIVE À LA JEUNESSE

La Politique relative à la jeunesse a pour objet de définir le cadre régissant les activités menées avec et pour les jeunes au sein de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale). Cette politique, qui prend appui sur la Politique et stratégie de la jeunesse (1991) et sur la Politique relative à la jeunesse (2011) et les remplace, doit servir de point de référence au niveau mondial pour garantir la cohérence dans la prise de décisions. Il incombe aux Sociétés nationales de se l'approprier et de l'adapter à leur contexte, en alignant leur politique existante ou en élaborant un nouveau document, selon le cas, et au Secrétariat de la Fédération internationale d'y adhérer dans toutes ses activités. Cette politique fera l'objet d'un examen à la 25<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale en 2025.

### Introduction

Les jeunes jouent un rôle moteur essentiel dans l'action humanitaire et le développement. Mobilisés de manière constructive en tant que dirigeants d'aujourd'hui et de demain, que volontaires et que membres des communautés touchées, ils contribuent à la résilience des communautés. Associés à la mise en œuvre de la vision de la Fédération internationale consistant à prévenir et à alléger les souffrances humaines, ainsi qu'à promouvoir et à protéger la dignité humaine et la paix, ils contribuent à la réalisation des cibles du Programme d'action pour l'humanité et des Objectifs de développement durable.

Au cours de la dernière décennie, nous avons assisté à une augmentation constante du nombre de jeunes, qui représentent une part grandissante des communautés touchées par des crises humanitaires. Toutefois, les besoins spécifiques, les droits et le potentiel des jeunes sont souvent négligés, et ce groupe est souvent absent des plateformes de prise de décisions où l'avenir des communautés se façonne.

La Fédération internationale reconnaît la mobilisation constructive des jeunes comme un moyen stratégique de transformer les cultures institutionnelles et d'avoir un impact positif direct sur la capacité opérationnelle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de mener à bien leur mission humanitaire. Il est donc impératif d'effectuer des investissements adéquats dans ce domaine pour garantir le transfert d'expériences, le renouvellement des dirigeants et le progrès global.

### Définitions

Sont « jeunes » à la Fédération internationale les personnes de 5 à 30 ans. Le terme recouvre les enfants (de 5 à 12\* ans), les adolescents (de 13\* à 17 ans) et les jeunes adultes (de 18 à 30 ans). Les jeunes sont un groupe hétérogène composé de personnes dont le parcours, le savoir-faire, les compétences et les besoins varient et dont la mobilisation constructive exige l'adoption d'approches appropriées en matière de développement humain. Cette fourchette est censée guider raisonnablement les Sociétés nationales lorsqu'elles doivent adapter la définition convenue à l'échelle de la Fédération internationale en fonction de la législation nationale.

L'expression « mobilisation de la jeunesse » fait référence à l'action dirigée par les jeunes et au développement de la jeunesse. Elle se traduit par la participation active et constructive des jeunes à l'action humanitaire, ainsi que par la prise en compte de leur voix aux niveaux de la gouvernance, de la direction et de la mise en œuvre des programmes et des services. Elle reconnaît trois modes interdépendants et fluides d'engagement : les jeunes en tant que dirigeants, les jeunes en tant que volontaires et les jeunes en tant que membres des communautés touchées. En tant qu'approche, elle va au-delà de l'intégration symbolique et s'appuie sur la mise en pratique d'un partenariat sur un pied d'égalité au travers tant de la coopération intergénérationnelle et que des initiatives entre pairs.

### Les jeunes en tant que dirigeants

Les jeunes, qu'ils soient membres, volontaires ou employés, qui œuvrent en tant qu'agents du changement à divers niveaux et pour des durées différentes sont considérés comme des jeunes dirigeants. Le rôle de dirigeant n'est donc pas limité à un titre ou à une fonction. Les compétences spécifiques et les qualités uniques de ces jeunes

\*Depuis avril 2018, le Système de compte rendu et base de données à l'échelle de la Fédération (FDRS) utilise les tranches d'âge définies par les normes internationales (SPHÈRE).

déterminent la manière dont ils exercent ce rôle en vue d'inspirer et d'encourager des changements positifs dans leur environnement.

Pour tirer le meilleur parti de ces contributions, les Sociétés nationales doivent créer des environnements dans lesquels les jeunes sont motivés et ont la possibilité de participer à la prise de décisions et à la mise en œuvre des mesures qui en découlent. En donnant aux jeunes les moyens de s'auto-organiser dans le cadre de structures dirigées par eux, le but est de favoriser le développement de leurs compétences d'encadrement et de leur permettre de faire entendre leur voix. En outre, en stimulant la coopération intergénérationnelle, tout en garantissant une participation sur un pied d'égalité à la gouvernance, à la direction et à la fourniture de services aux niveaux local, régional et national, l'objectif est de favoriser le développement individuel et de renforcer la capacité opérationnelle et la croissance institutionnelle des Sociétés nationales. Il est essentiel d'investir dans la formation systématique et axée sur les compétences des jeunes dirigeants afin d'avoir un impact transformateur sur la qualité du leadership au sein des Sociétés nationales.

#### Les jeunes en tant que volontaires

Les jeunes qui donnent de leur temps, sans motivation aucune liée à l'appât du gain, pour contribuer au bien-être de leur communauté sont considérés comme des jeunes volontaires. Ils planifient, conçoivent, mettent en œuvre, évaluent et réinventent les programmes et les services de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ils enrichissent les méthodes d'exécution des programmes et des services à l'aide des compétences uniques qu'ils ont acquises au travers de leur éducation et de leur expérience de la vie. Les approches de la gestion des volontaires, en particulier s'agissant du recrutement, de l'accompagnement et de la fidélisation, doivent être adaptées de façon à atteindre divers groupes de jeunes, dont ceux issus des communautés touchées et marginalisées.

Le travail des jeunes volontaires est régi par la Politique de la Fédération internationale relative au volontariat, bien qu'il soit reconnu que ce groupe peut avoir des besoins différents et/ou supplémentaires par rapport aux volontaires adultes. Les jeunes volontaires sont particulièrement vulnérables lorsqu'ils mènent des activités sur le terrain, et les Sociétés nationales sont responsables de leur sécurité, de leur protection et de leur bien-être physique et mental. Les Sociétés nationales doivent leur fournir des informations adaptées à leurs besoins, des possibilités de formation et les ressources nécessaires pour accomplir leurs tâches.

#### Les jeunes en tant que membres des communautés touchées

Les enfants, les adolescents et les jeunes adultes qui participent aux programmes et aux services de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et qui en bénéficient ne sont pas des récipiendaires passifs de l'aide. Au contraire, ils sont associés à la planification, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes et des services qui leur sont proposés. Le renforcement de la résilience est au cœur de l'action que mènent les Sociétés nationales auprès des jeunes membres des communautés touchées, l'objectif étant qu'ils soient mieux en mesure de rebondir, de participer et de jouer un rôle moteur face aux problèmes humanitaires. Dans un monde qui évolue rapidement, les vulnérabilités sont de moins en moins visibles. Il est donc essentiel que les programmes et les services de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'attaquent aux problèmes dissimulés auxquels les enfants, les adolescents et les jeunes adultes sont exposés, notamment en ce qui concerne la santé mentale et le bien-être.

#### Mesurer l'impact

Cette politique contribuera à renforcer l'impact local et la portée mondiale de la Fédération internationale en faisant en sorte que les enfants, les adolescents et les jeunes adultes soient préparés, autonomisés, équipés et reconnus en tant qu'agents du changement pour eux et pour leur communauté. Le succès de la politique sera mesuré au regard du changement qualitatif de la culture organisationnelle à l'échelle de la Fédération internationale, à l'aide des indicateurs suivants :

- Nombre de Sociétés nationales dotées de leur propre politique relative à la jeunesse

- Nombre de Sociétés nationales dotées d'un plan stratégique pour la mobilisation des jeunes

- Nombre de Sociétés nationales au sein desquelles des jeunes siègent au conseil de direction et sont associés à tous les niveaux de prise de décisions

- Nombre de Sociétés nationales dotées de structures dirigées par les jeunes

- Nombre de Sociétés nationales disposant de l'équivalent d'un employé rémunéré à temps plein chargé de fournir un soutien technique en matière de mobilisation de la jeunesse

- Nombre de Sociétés nationales disposant de ressources financières spécifiquement affectées à la mobilisation de la jeunesse

Nombre de Sociétés nationales dotées de cadres relatifs au développement individuel et professionnel des jeunes

Nombre de jeunes au sein de l'effectif d'employés rémunérés des Sociétés nationales

Nombre de Sociétés nationales ayant adopté des approches pour le recrutement, l'accompagnement et la fidélisation des jeunes volontaires issus des groupes marginalisés

Nombre de Sociétés nationales disposant de lignes directrices relatives à la mobilisation des jeunes issus des communautés touchées

Nombre de Sociétés nationales qui participent activement aux réseaux Jeunesse régionaux et les soutiennent

S'agissant de la responsabilité du Secrétariat de la Fédération internationale d'adhérer à la Politique, les indicateurs ci-après feront l'objet d'un suivi :

Nombre de domaines d'activité du Secrétariat dont les plans opérationnels prennent en compte la mobilisation de la jeunesse

Part du Plan et budget affectée à la promotion de la mobilisation des jeunes, par structure opérationnelle du Secrétariat de la Fédération internationale

Nombre d'initiatives du Secrétariat de la Fédération internationale intégrant la voix de la jeunesse

Nombre d'équivalents temps plein consacrés à la mobilisation de la jeunesse, par structure opérationnelle du Secrétariat de la Fédération internationale

Nombre de Sociétés nationales ayant bénéficié du soutien du Secrétariat de la Fédération internationale dans l'élaboration de leur politique relative à la jeunesse

#### Partage des rôles et des responsabilités

Pour garantir l'impact de la Politique relative à la jeunesse, les responsabilités sont partagées de la manière suivante.

Il relève de la responsabilité *des Sociétés nationales* de s'approprier la Politique de la Fédération internationale relative à la jeunesse et de l'adapter à leur contexte en alignant leur politique existante ou en élaborant un nouveau document, selon le cas.

Il relève de la responsabilité *du Secrétariat de la Fédération internationale* d'adhérer à la Politique relative à la jeunesse dans toutes ses activités et de fournir, par le biais de ses structures opérationnelles, un appui technique aux Sociétés nationales dans leurs efforts visant à adapter le document.

Il relève de la responsabilité *de la Commission de la jeunesse de la Fédération internationale* de promouvoir et d'évaluer l'utilisation de la Politique relative à la jeunesse, d'examiner et de formuler des propositions de révision pour soumission au Conseil de direction ou à l'Assemblée générale, et de fournir des orientations au secrétaire général et aux structures opérationnelles du Secrétariat de la Fédération internationale sur la mise en œuvre du document. Le rapport de la Commission de la jeunesse à l'Assemblée générale doit faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Politique.

Il relève du rôle *des réseaux Jeunesse régionaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* de promouvoir la Politique de la Fédération internationale relative à la jeunesse et de fournir un soutien entre pairs aux Sociétés nationales dans leurs efforts visant à adapter le document.

Il relève du rôle *des jeunes* d'œuvrer activement au respect des engagements de la Politique de la Fédération internationale relative à la jeunesse au sein de leur Société nationale.